



Doc. 15796
21 juin 2023

Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, deuxième phrase, remplacer les mots «un accord de cessez-le-feu dit «déclaration trilatérale»», par les mots suivants:

«une déclaration trilatérale»

Note explicative

La Déclaration trilatérale ne se contente pas de proclamer la cessation des hostilités entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, mais elle comprend également plusieurs éléments pour rebâtir la paix et normaliser les relations après le conflit, tels que le retrait des forces du territoire azerbaïdjanais, le déploiement d'un contingent de maintien de la paix, le retour des personnes déplacées, la réouverture des communications, etc.

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
JAFAROV Kamal, Azerbaïdjan, CE/AD
KARIMZADA Parvin, Azerbaïdjan, CE/AD
NURULLAYEVA Konul, Azerbaïdjan, CE/AD

1. 2023 - Troisième partie de session

